

# Action individuelle et contraintes institutionnelles chez Aoki.

Claude PARTHENAY<sup>1</sup>

Les travaux de Masahiko Aoki sur les firmes américaines et japonaises et les idéaux-types qu'il a construit (firmes H et J [Aoki 1990]) l'ont conduit à mettre en évidence la nécessité d'étudier les contextes institutionnels pour pouvoir saisir les différences d'efficience entre les firmes. Dans le cadre de sa réflexion, Aoki revendique explicitement deux filiations : d'une part celle de l'économie de l'information (Arrow, Hayek) qui s'interroge sur les mécanismes qui permettent d'accéder à l'information et, d'autre part, celle de Simon, avec lequel il partage l'hypothèse de la limitation de la capacité computationnelle des agents et, en conséquence, l'idée de l'importance des organisations comme forme particulière de réduction de l'incertitude. Cependant, contrairement à Simon, Aoki s'intéresse moins aux procédures cognitives qu'aux mécanismes des systèmes d'information. Dans le cadre de l'économie de l'information, l'un des apports d'Aoki consiste à montrer que la compréhension d'un système d'information n'est pas réductible à des problèmes de coordination interindividuelle puisque les mécanismes de coordination et d'incitation des agents dépendent des contextes institutionnels dans lequel ils se déploient. Les institutions sont les règles qui assurent une régularité du comportement des agents individuels. L'objectif d'Aoki [2001] est de comprendre comment émergent et évoluent ces régularités qui doivent être comprises comme des « croyances partagées » sur le comportement des autres agents. Pour pouvoir analyser et comparer les différentes formes de contexte institutionnel, Aoki [2001] utilise la théorie des jeux et définit une forme générique de jeu (qu'il nomme *Coase Box* en hommage à Coase). Ce jeu générique lui permet de rendre compte de l'architecture des arrangements institutionnels [2001, p. 27] et d'effectuer des comparaisons internationales sur les spécificités des formes organisationnelles (*Kereitsu* japonais, district italien, firmes de la *Silicon Valley*).

Toutefois, au-delà de la construction d'un outil descriptif permettant une analyse institutionnelle comparative, le projet initial d'Aoki [1998] était de parvenir à définir l'institution comme le résultat d'un jeu non coopératif, c'est-à-dire un jeu dans lequel l'institution résultait exclusivement de rapports interindividuels. Or, comme il le souligne lui-

---

<sup>1</sup> : CEPN (Paris XIII) & Université de Cergy-Pontoise.

même, il n'est pas parvenu à penser un jeu générique explicatif de la création d'une institution exclusivement basé sur la relation interindividuelle des agents [Aoki 2001, p. 15].

On peut constater que la réflexion sur l'articulation entre relations interindividuelles et institutions (comprises comme les règles du jeu [North 1990]) est au cœur de plusieurs programmes de recherche en économie.

L'approche de cette question à partir de la théorie des jeux, comme le fait Aoki, nécessite de prêter *a priori* une rationalité exclusivement instrumentale aux agents, alors même que la volonté de construire un outil descriptif de la réalité devrait empêcher une telle définition *ex ante* de la rationalité des agents. Nous allons montrer en quoi cette définition *a priori* de la rationalité ne permet pas de saisir l'ensemble des mécanismes explicatifs des changements institutionnels et notamment le rôle que peuvent jouer les agents individuels dans ces changements.

Cette limite de l'approche aokienne étant soulignée, nous montrerons alors que la question de l'articulation entre l'intentionnalité des agents et les institutions ne doit pas être pensée à partir de l'origine logique (régression à l'infini vers une méta-règle qui expliquerait toutes les règles) ni de l'origine historique (quelle aurait été la première règle de l'histoire de l'humanité) des institutions, mais qu'au contraire cette articulation doit être pensée à partir des conditions de possibilité de l'intentionnalité des individus.

Ainsi, après avoir restitué l'analyse aokienne du rôle des institutions et la manière dont Aoki traite la question du rapport individus / institutions (I), nous montrerons en quoi la question de l'intentionnalité doit être repensée à partir d'une réflexion épistémologique sur les conditions de possibilité d'un discours scientifique, lequel, s'il veut prétendre à la validité de ses propositions doit poser la liberté de représentation des agents. Il nous sera dès lors possible de procéder à une réévaluation des propositions d'Aoki (II).

## **1. L'organisation comme système d'information et le rôle des institutions**

Dans *Toward a Comparative Institutional Analysis*, Aoki [2001] construit un outil descriptif des différentes formes organisationnelles à partir de leurs systèmes d'information (1.1.). La viabilité des mécanismes spécifiques de coordination et d'incitation utilisés dépend en partie des contextes institutionnels dans lesquels ces mécanismes s'inscrivent (1.2.). La question de la nature des institutions et de leur émergence se trouve dès lors posée (1.3.).

## **11. Une description des formes organisationnelles à partir des systèmes d'information**

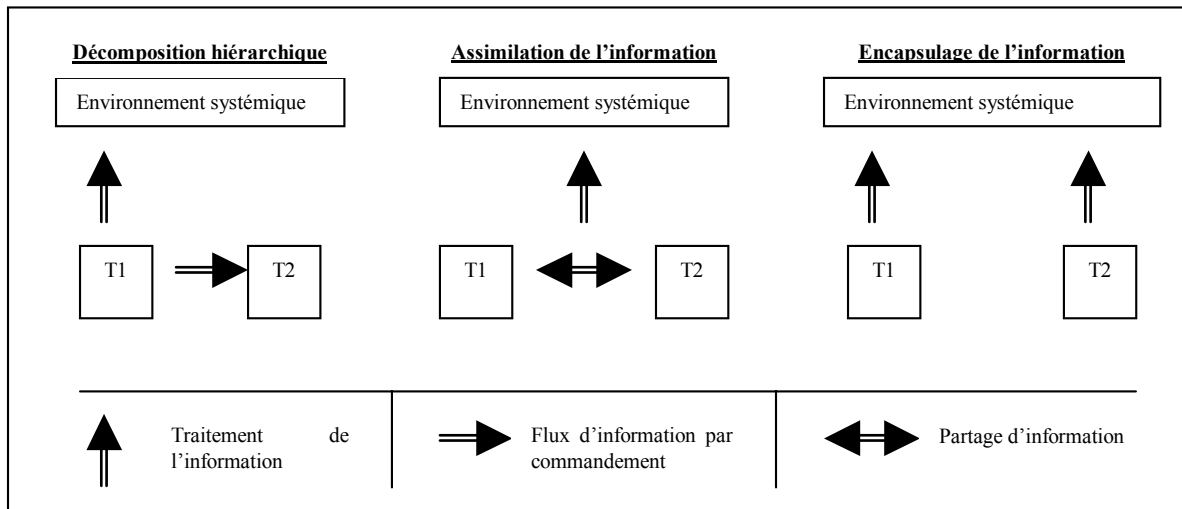
Si Aoki a pour ambition de proposer un outil d'analyse propre à rendre compte de toute forme organisationnelle des économies [2001, p. 25], son analyse reste essentiellement centrée sur les formes organisationnelles productives. Dans le cadre d'une organisation productive, dès lors que l'on pose l'existence de deux unités d'activité, le traitement de l'information en provenance de l'environnement extérieur à ces deux unités peut prendre trois formes génériques (1.1.1.). Ces trois formes génériques, lorsqu'elles sont combinées dans une organisation hiérarchique, permettent de rendre compte de l'ensemble des formes organisationnelles (1.1.2.). Cependant, cet outil d'analyse descriptif ne doit pas occulter la question de la manière dont les agents peuvent accepter de traiter l'information dans le sens des intérêts de l'entreprise (1.1.3.).

### **1.1.1. Les trois formes génériques de traitement de l'information.**

Si l'on pose comme hypothèse que, dans une organisation, le problème est la circulation de l'information entre les unités d'activité, Aoki [2001] montre qu'il existe trois formes génériques de construction d'un système d'information. Dans un modèle simple, on peut poser une firme avec deux unités d'activité T1 et T2 (peu importe, en un premier temps, ce à quoi correspond cette division entre les activités). Pour Aoki, il n'existe que trois formes possibles de connexion de l'information en provenance de l'environnement entre ces deux unités d'activité qu'il nomme : « *décomposition hiérarchique* », « *assimilation de l'information* » et « *encapsulation de l'information* » [Aoki 2001, p. 102]. Dans le premier cas, l'information en provenance de l'environnement est traitée par une des unités et transmise aux autres sous forme de commandement. Dans le deuxième cas, l'information en provenance de l'environnement est traitée conjointement par les unités qui partagent l'information, dans le troisième cas, chaque unité traite elle-même l'information en provenance de l'environnement.

Ces trois formes génériques donnent le schéma suivant :

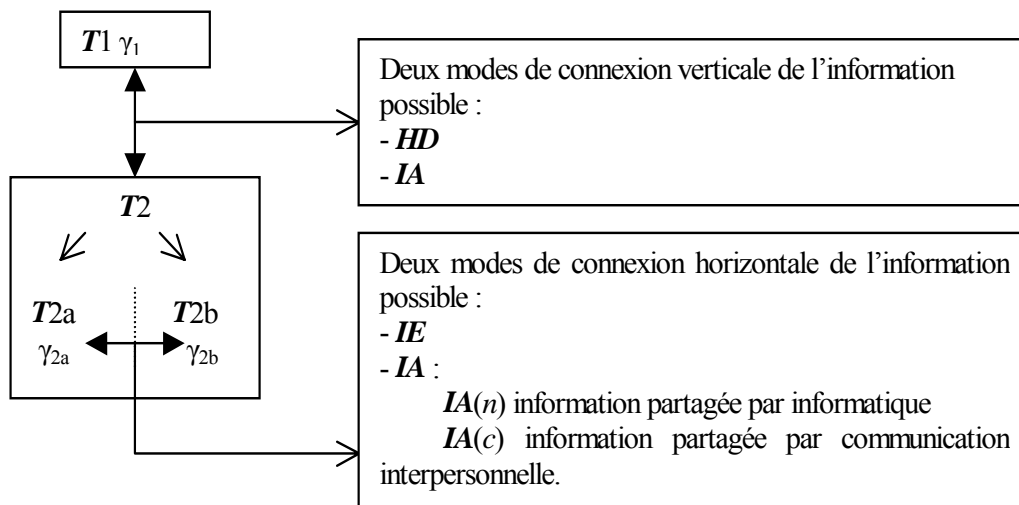
**Schéma 1 : Les trois formes possibles de connexion de l'information**



Ces trois formes génériques permettent de penser les formes de liaison informationnelle possibles dans une organisation et dès lors donnent un outil descriptif des formes organisationnelles existantes.

**1.1.2. Les trois formes de connexion de l'information et les organisations et quasi-organisations existantes.**

Ces trois formes génériques lorsqu'elles sont combinées dans une structure hiérarchique peuvent être décomposées de la façon suivante : soit l'unité **T1** qui est hiérarchiquement une unité supérieure aux unités **T2a** et **T2b** lesquelles se situent à un même niveau hiérarchique. Les deux modes de connexion possible de l'information entre des unités liées hiérarchiquement sont la décomposition hiérarchique (**HD**) et l'information assimilée (**IA**) (l'encapsulation de l'information n'a pas de sens dans une relation hiérarchique). Les types de liaisons informationnelles entre des unités de même niveau hiérarchique sont au nombre de deux : l'information encapsulée (**IE**) et l'information assimilée (qui connaît deux sous variantes : l'information partagée par informatique (**IA(n)**) et l'information par communication interpersonnelles (**IA(c)**). Nous pouvons résumer ces différentes formes de liaison à l'aide du schéma suivant :



Ces combinaisons donnent un outil descriptif de la réalité extrêmement puissant puisque, à l'aide de cette simple décomposition, Aoki rend compte de l'ensemble des formes d'organisation et des quasi-organisations (cf. tableau 1) :

Appellation	Modes de connexion	Explication	Exemples
<b>Organisations :</b>			
Hiérarchies fonctionnelles	<b>HD-IE</b>	L'échelon supérieur traite l'information en provenance de l'environnement systémique. Chaque unité traite séparément l'information en provenance de l'environnement extérieur qui le concerne et celle de son environnement idiosyncratique.	Les grandes firmes U et M
Hiérarchies fonctionnelles avec information informatisée intégrée	<b>HD-IA(n)</b>	Hiérarchie fonctionnelle dans laquelle les unités opérationnelles peuvent partager des informations de façon horizontale par informatique	IBM
Équipes contrôlées par la hiérarchie	<b>HD-IA(c)</b>	Équipe à la Alchian-Demsetz. La hiérarchie dirige les équipes mais elles se coordonnent pour agir.	Activités de création comme une équipe de cinéma, réalisation de logiciel
Hiérarchies horizontales	<b>HD[IA(c)]-IA(c)</b>	Assimilation tacite de l'information systémique par la hiérarchie et les unités opérationnelles plus assimilation de l'information entre les unités opérationnelles	Firme J
Hiérarchies participatives	<b>HD[IA]-IE[IA]</b>	Hiérarchie fonctionnelle qui utilise pour une part une information assimilée horizontalement et verticalement	Firme allemande
<b>Quasi-organisations :</b>			
Sous-traitance dans les <i>keiretsu</i>	<b>HD[IA(c)]-IE</b>	La firme donneur d'ordre combine une décomposition hiérarchique de l'information et une information assimilée. Le sous-traitant traite de façon autonome l'information en provenance de l'environnement extérieur qui le concerne et celle de son environnement idiosyncratique	<i>Keiretsu</i> japonais. Toyota.
Districts industriels italien	<b>HD[IA(c)]-IA(c)</b>	Système proche de celui d'une hiérarchie horizontale. Le donneur d'ordre est un fabricant qui définit le design des produits, les unités opérationnelles sont les ateliers de fabrication spécialisés	Districts italiens de Prato et Biella (laine), Como (cuir), Carpi (vêtements en laine)
Médiation de l'information par une tierce partie	<b>IA-IE</b>	Très forte autonomie des unités opérationnelles mais information partagée par l'intermédiaire des investisseurs sur l'évolution des standards et les produits finaux du système	<i>Silicon Valley</i>

D'après Aoki [2001, pp. 106-116]

Nous avons donc un outil descriptif simple (déclinaison de trois formes génériques de traitement de l'information) qui permet une classification des organisations telles qu'elles existent dans la réalité. Néanmoins, cette grille analytique ne permet pas de saisir comment les agents acceptent de traiter l'information dans le sens des intérêts de l'organisation.

### 1.1.3 Traitement de l'information et mécanismes de coordination et d'incitation.

En effet, quelques soient les modalités de traitement de l'information, cette dernière ne prend sens qu'au travers de l'acte de penser des individus :

*« Toute activité dans une organisation, y compris le travail manuel le plus simple, intègre un élément du processus d'information. Ceci implique que les agents lorsqu'ils sont engagés dans une activité organisationnelle, mettent en œuvre leur propre programme mental – ou mécanisme cognitif – de façon à reconnaître et interpréter la situation des environnements pertinents, prévoir les conséquences des diverses actions alternatives sur la situation (incluant les réactions des autres agents) et effectuer un choix d'action parmi toutes celles qui sont possibles afin de résoudre les problèmes de la situation » [Aoki 2001, p. 131].*

Dans toute information, il y a donc un aspect sémantique que, seul, les individus peuvent restituer. Dès lors, la question du traitement de l'information dans le sens des

objectifs de l'entreprise et de la manière dont les agents peuvent s'approprier ces objectifs doit être résolue. Ainsi, le traitement d'une information par un agent nécessite de sa part l'activation d'une représentation. Or, il y a deux aspects différents de la représentation à prendre en compte, le premier « *portant sur ce qui est désiré* » ou aspect normatif, le deuxième « *portant sur ce qui peut être fait* » ou aspect positif [Aoki 1994c, p. 283]. Quelles que soient les formes de l'organisation, la prise en compte de ces deux aspects de la représentation est importante.

Ainsi, dans une structure hiérarchique (structure où domine les modes de connexion informationnelle « décomposition hiérarchique »), il faut que les décisions de production, prises par les agents situés dans le bas de la hiérarchie, soient conformes à la vision normative des échelons hiérarchiques supérieurs. Sans cette condition, le plan défini *ex ante* sera appliqué de façon sous optimale. En effet, sans un partage d'une vision normative, les agents ne sauront faire face aux aléas propres à leurs unités d'activités (aléas idiosyncratiques). Le deuxième problème auquel est soumise une structure hiérarchique concerne la remontée de l'information. Cette dernière ne pourra être efficace que si l'échelon inférieur est capable de détecter l'information pertinente pour l'échelon supérieur. En conséquence, une remontée d'information dans une structure hiérarchique ne sera utile que si les échelons inférieurs partagent avec les échelons supérieurs la vision « *de ce qui est désirable* ».

Dans le cadre d'une circulation horizontale de l'information (structure où dominent les modes de connexion informationnelle « assimilation de l'information »), l'efficacité de cette circulation suppose que les modifications de la demande soient le seul aléa inconnu pour les agents de production. Autrement dit, l'ensemble des agents doit partager une même vision de ce qui est désiré. Or, comme le note Aoki, « *supposer que la théorie normative de toutes les unités opérationnelles est identique laisse de côté l'un des problèmes les plus importants de l'analyse des organisations. L'organisation peut-elle modifier les théories normatives individuelles pour les rendre plus proches les unes des autres ?* » [1994c, p. 293].

Enfin, dans le cadre d'une situation où il existe des modes de circulation de l'information « encapsulée », il faut bien évidemment que les membres de l'organisation partagent la même capacité de représentation de l'information.

Au total, quelle que soit la forme organisationnelle d'une structure hiérarchique ou quasi-hiérarchique, la question de l'acquisition par l'individu de la représentation nécessaire au traitement de l'information dans le sens des intérêts de l'organisation se pose. Comme l'information, n'a de sens que si elle est traitée par les individus, il faudra trouver des moyens pour permettre aux individus de partager la capacité à traiter l'information. Autrement dit, il

faudra mettre en place des mécanismes incitatifs pour développer « *ce qui peut être fait* », mais aussi des mécanismes qui permettent le partage des valeurs pour atteindre « *ce qui est désiré* ».

L'information ne peut donc être traitée « mécaniquement » puisqu'elle nécessite, pour pouvoir être analysée, l'activation de la conscience des agents individuels. Dès lors, il faut penser des mécanismes de coordination et d'incitation pour garantir un traitement de l'information dans le sens des intérêts de l'organisation.

## **1.2. Les mécanismes de coordination et d'incitation et le rôle des institutions.**

Cette réflexion sur la manière dont les individus peuvent partager les objectifs d'une organisation et les nécessaires mécanismes de coordination et d'incitation qui en découlent, est l'une des préoccupations centrales qui traverse toute l'œuvre d'Aoki. Depuis, l'analyse [Aoki 1984] à l'aide de jeux coopératifs, en passant par la remise en cause du présupposé du partage de la vision du monde dans ce type de jeux [Aoki 1994b], en passant par la réflexion sur la firme J [Aoki 1988] et sa comparaison avec la firme H [Aoki 1990], l'inscription des firmes dans des contextes institutionnels (Aoki [1994a], [1995a]), c'est bien l'articulation intentionnalité de l'agent individuelle et règles qui se trouve posée.

Dans ce cadre, Aoki va montrer que les mécanismes de coordination et d'incitation s'inscrivent dans des contextes institutionnels (1.2.1.). Au-delà du rôle contingent des contextes institutionnels, Aoki va également montrer en quoi ils doivent être pris en compte dans l'analyse économique (1.2.2.).

### **1.2.1. Les mécanismes de coordination et d'incitation s'inscrivent dans un contexte institutionnel.**

L'efficacité d'un système d'information va supposer l'existence de règles qui permettent son activation par les agents. Ces règles ne sont pas seulement des règles contractuelles dérivées de l'intérêt individuel des agents en situation d'information imparfaite.

Ainsi, les aspects normatifs, c'est-à-dire la compréhension de ce « qui est désiré » pour pouvoir traiter l'information, nécessitent de comprendre et saisir les objectifs de l'entreprise et reposent donc sur des normes d'analyse de l'information, c'est-à-dire des règles de jugement de valeur sur l'information.

Dans ce cadre, les mécanismes d'incitation vont bien évidemment jouer un rôle important. Depuis ses premiers travaux, Aoki insiste particulièrement sur l'inscription des

organisations dans un contexte institutionnel qui détermine pour une part, les mécanismes d'incitation utilisés par les firmes. Ainsi, dans la firme J, la garantie d'un emploi à vie pour une fraction des salariés avec la possibilité de faire carrière à l'intérieur de l'entreprise et la menace crédible d'un licenciement en cas d'effort insuffisant sont directement reliées à l'imperfection du marché du travail [Aoki 1994, p. 22 et s.].

Par la construction d'idéaux-types en tant qu'outils descriptifs de la réalité économique Aoki souligne donc l'importance des institutions. Dès lors, il va chercher à définir plus précisément ce qu'est une institution et construire un outil générique permettant de décrire toute situation institutionnelle et ainsi faire des comparaisons internationales.

Aoki définit ainsi une institution : *« une institution est un système de croyances partagées s'auto-entretenant sur la manière dont un jeu est mis en œuvre. Elle est composée essentiellement par une représentation sommaire des traits invariants et saillants d'un chemin d'équilibre, perçus par la quasi-totalité des agents comme pertinents pour leurs propres choix stratégiques. Ainsi, elle gouverne les interactions stratégiques des agents d'une manière auto-renforçante et en retour elle est reproduite par leurs choix actuels dans un environnement en continuel changement »* [Aoki 2001, p. 26]. Une telle définition de l'institution comme « croyances partagées » rejoint celle de Searle [1995], lequel montre, en s'appuyant sur l'exemple de la RDA, que lorsque les individus ne croient plus en une institution celle-ci disparaît.

Pour Aoki l'institution est caractérisée par cinq propriétés :

- L'institution est une création endogène. Ce sont les interactions stratégiques des agents qui conduisent à un équilibre qui va devenir une institution. Pour Aoki, l'institution perdure tant qu'aucun agent n'a intérêt à modifier unilatéralement son comportement sauf à supporter un coût supérieur à celui lié au suivi de la règle (équilibre de Nash).

- L'institution est un moyen de réduire l'incertitude puisqu'elle permet d'anticiper de façon raisonnable le comportement des autres agents. Elle indique sommairement ce à quoi un agent peut s'attendre.

- L'institution n'a de sens que si les règles perdurent même si l'environnement se modifie. Cela signifie que les institutions ont une certaine stabilité sans laquelle elles ne peuvent prétendre au statut de « croyances partagées » institutionnalisées.

- Les institutions sont multiples parce qu'elles sont des construits humains. Elles ne sont pas le fruit de l'environnement technologique ou écologique. On peut, par exemple, constater l'existence d'une diversité des institutions entre des pays qui, par ailleurs, ont des environnements technologiques et écologiques proches.

- L'institution est une croyance partagée. La croyance concerne le fait que la règle s'appliquera et ne signifie nullement qu'*a priori* l'agent approuve la règle (une institution peut être coercitive et il peut exister des phénomènes de mimétisme).

Cette analyse des institutions comme règles qui vont orienter et encadrer les interrelations entre les agents va être effectuée par Aoki à l'aide de la théorie des jeux. Ainsi, il propose une structure de jeu générique (quelque soit le type de relation interindividuelle ou collective) qu'il décline ensuite en fonction des types de relations qu'il analyse.

Aoki va représenter la structure d'un jeu à l'aide de ce qu'il appelle la « boîte de Coase » (cf. schéma 3). Cette « boîte » est construite en distinguant, d'une part, les paramètres de base du jeu (l'ensemble des éléments qui existent indépendamment de la manière dont les agents agissent) des variables endogènes au jeu (choix d'un agent et les anticipations portées sur la façon dont les autres agents vont agir. D'autre part, Aoki distingue dans un jeu, les dimensions internes au choix de l'agent (ses choix stratégiques et l'ensemble des actions possibles des agents) des dimensions externes au choix de l'agent (anticipation sur ce que vont faire les autres agents et la fonction qui assigne un résultat compte tenu des actions des agents).

<b>Schéma 3 : La « boîte de Coase »</b>		
	Paramètres de base du jeu (règles exogènes du jeu)	Variables endogènes au jeu
Dimensions internes au choix de l'agent (micro)	L'ensemble des actions possibles (A)	Les choix stratégiques de l'agent (S)
Dimensions externes au choix de l'agent (macro)	La fonction de conséquence (CO)	Anticipation portée sur le choix des autres agents (E)

D'après Aoki [2001, p. 188].

La forme générique d'un jeu peut se décomposer de la façon suivante :

- ensemble des agents :  $N = \{1, 2, 3, \dots, n\}$

- ensemble des actions possibles des agents :

soit  $A = \times_i A_i = \{a\} = \{a_1, \dots, \dots, a_n\}$ , la combinaison possible des actions des agents

et  $A_i = \{a_i\}$ , l'ensemble des actions technologiquement possible d'un agent  $i (i \in N)$ .

- la fonction de conséquence qui attribue un résultat parmi l'ensemble des résultats des actions possibles:

$\emptyset : A \rightarrow \Omega$  fonction de conséquence qui assigne  $w = \emptyset(a)$  dans  $\Omega$  pour chaque  $a$  dans  $A$  et  $\Omega = \{w\}$ , l'ensemble des conséquences observables possibles.

Un agent pour prendre une décision choisit une action (**S**) parmi l'ensemble des actions possibles (**A**). Ce choix est effectué en fonction, d'une part, de l'anticipation fait par l'agent sur le comportement des autres agents (**E**), et, d'autre part, des résultats espérés, qui sont calculés grâce à la fonction de conséquences (**CO**). Les agents sont considérés comme étant pourvus d'une fonction d'utilité et d'une plus ou moins grande myopie (capacité limitée à calculer la fonction de conséquence et les choix des autres agents). Remarquons que la fonction de conséquence est une règle exogène du jeu, donc déterminée technologiquement [Aoki 2001, p. 187].

Selon les situations, les choix de l'agent (**S**) seront fonction de sa connaissance des actions possibles (hypothèse de rationalité limitée) (**A**), de la connaissance dont dispose les autres agents et du rôle joué par les institutions en ce qu'elles encadrent les comportements des agents (**E**).

L'ensemble des outils utilisés par Aoki présenté, il convient maintenant, au-delà du constat de l'existence des institutions et du rôle qu'elles peuvent jouer, montrer en quoi l'analyse économique ne peut faire l'économie d'une analyse des institutions.

### **1.2.2. Pourquoi les institutions sont-elles indispensables ?**

Poser la question des institutions revient à considérer que l'analyse des règles encadrant les transactions économiques ne peut être réduite à des rapports interindividuels. Or, dans son ouvrage de 2001, Aoki souligne [p. 119 et s.] l'insuffisance des analyses en termes de droits de propriété à la « Grossman-Hart-Moore » ([Grossman & Hart 1986], [Hart & Moore 1990], [Hart 1995]) ou à la Alchian et Demsetz [1972]. Cette insuffisance s'explique par l'incapacité de ces théories à résoudre tous les problèmes liés aux incitations nécessaires au traitement de l'information par les agents.

Ainsi, à l'aide d'une analyse à la Hart et Moore, on peut considérer que les droits de propriété doivent revenir à l'agent dont les actifs sont les plus déterminants. Cette analyse, d'une certaine manière, peut s'appliquer dans le cas d'une décomposition hiérarchique de l'information. En effet, supposons une entreprise composée de deux unités T1 et T2 et posons T1 comme le manager qui gère le processus d'information et T2 l'unité opérationnelle qui agit en fonction des informations récoltées par T1. Dans ce cas, si l'on considère que l'information et l'effort d'investissement dans la capacité à traiter l'information sont déterminants, alors les droits de propriété des actifs physiques doivent revenir au manager. En ce sens Aoki s'inscrit explicitement dans la lignée de l'analyse des droits de propriété [2001,

p. 122]. Cependant, un tel modèle présuppose la possibilité de pouvoir mesurer l'apport de chaque unité et ne résout pas le problème de l'aspect normatif de l'information sauf à supposer que l'ensemble des informations qui est accessible à T2 l'est aussi pour T1.

Le problème devient plus complexe lorsque l'on est confronté à des systèmes où l'information assimilée domine. En effet, dans ce cas, il est difficile, voire impossible, de mesurer l'apport de chacun. Dans cette situation d'indivisibilité technologique, on pourrait à l'instar d'Alchian et Demsetz [1972] faire intervenir un tiers pour contrôler l'activité des agents. Cependant, comme le souligne Aoki, « *il est indispensable pour leur argument [l'argument d'Alchian et Demsetz] que la tierce partie ait, de façon parfaite, la possibilité, si elle est correctement incitée, d'observer les actions individuelles des membres. Cette hypothèse d'observabilité parfaite, toutefois, n'est pas compatible avec le concept original d'équipe* » [2001, p. 124]. Or, dans une firme où prédomine l'information partagée, on retrouve bien l'idée de la construction d'une ressource pour laquelle il n'y a pas de possibilité de mesurer l'effort et l'apport de chacun. Ainsi, il est strictement impossible de savoir si l'effort de collecte d'information d'un agent est suffisant puisque la seule information disponible sera celle qui a été fournie par cet agent. De plus, pour une firme où prédomine l'information encapsulée, le but assigné à l'architecture organisationnelle est de supprimer les échelons hiérarchiques. Le partage des objectifs de la firme, dans ce cas, ne peut reposer que sur la croyance partagée que chaque agent agira dans le sens des objectifs de la firme.

Une façon de faire face à l'impossibilité d'observer le comportement des agents est, en s'appuyant sur Holmstrom [1982], de fixer une règle de partage des résultats et, en même temps, de laisser la possibilité de recourir à une sanction collective à l'encontre de l'unité d'activité tout entière si un niveau minimum de résultat n'est pas atteint. Le premier élément de l'incitation (une part du résultat) peut être calculé par l'agent en ce qui le concerne à partir de son propre effort. Il relève d'un calcul rationnel entre le coût de l'effort et le gain possible. Néanmoins, ce gain peut être affecté par les comportements opportunistes des autres agents. Le deuxième élément de l'incitation (la possibilité de prendre une sanction collective) diminue l'incitation à adopter des comportements opportunistes. Cependant, un tel système pose problème s'il est appliqué par un tiers. En effet, le tiers, dont la rémunération dépend de sa capacité à trouver des équipes défaillantes a intérêt à ce que l'équipe échoue. De plus, il y a un risque de collusion entre le tiers et un membre de l'organisation puisqu'un membre de l'organisation peut avoir intérêt à laisser échouer l'équipe et partager les gains en provenance de la rémunération du tiers. Dès lors, pour qu'un tel système soit efficace, il faut que la sanction puisse être imposée à chaque membre de l'équipe sans recourir à un tiers dirigeant.

Dès lors, la possibilité d'une prise de sanction relève d'une règle qui doit être posée en dehors de la relation contractuelle des agents. Cette règle repose donc sur une institution extérieure à l'unité organisationnelle. On voit apparaître ici la nécessité de la présence de formes institutionnelles pour parvenir à mettre en place des mécanismes incitatifs pour assurer le bon fonctionnement d'un système d'information.

Ainsi, la démonstration prouve que les institutions doivent être prises en compte dans une analyse économique. Elles ne doivent pas être comprises comme mécanisme palliatif aux défaillances de marché, mais bien comme condition même des mécanismes de traitement de l'information puisque, pour comprendre ces mécanismes, l'analyse contractuelle ne peut suffire.

Montrer que les institutions « comptent » et qu'elles sont un élément essentiel de la compréhension des mécanismes économiques entraîne la nécessité d'une interrogation sur la nature des institutions. Dans ce débat, l'approche d'Aoki, parce qu'elle est une approche en termes d'individualisme méthodologique (plus précisément, en ce qui concerne Aoki, la question du traitement de l'information par les agents), va nous permettre de focaliser notre analyse sur le rapport entre l'existence des institutions et la possibilité d'une intentionnalité des agents.

### **1.3. Naissance des institutions et le problème de l'intentionnalité.**

L'une des façons de résoudre le problème de l'existence d'institutions tout en préservant une rationalité active d'agents capables de peser sur leur destin est de pouvoir faire de l'institution le résultat de l'interaction d'agents. Ce projet, chez Aoki, va consister à faire de l'institution le résultat d'un jeu (1.3.1.). Si ce projet échoue, c'est en raison de l'impossibilité, quelle que soit la rationalité attribuée aux agents, de concevoir la convergence d'un jeu vers un équilibre unique sans institution (1.3.2.).

#### **1.3.1. L'institution ne peut être la solution endogène d'un jeu libre d'institution.**

Pour tenter de faire découler les croyances partagées des croyances individuelles, Aoki a eu comme projet de penser l'institution comme le résultat d'un jeu. Autrement dit, la question posée est celle de savoir si une règle de jeu (on peut penser ici à toute espèce de règles : un contrat de travail, la monnaie etc.) peut être pensée comme le résultat des interactions stratégiques des agents.

Aoki a cherché par ce projet à échapper au problème de la régression à l'infini lorsque l'on pense la naissance des institutions. Ainsi, à propos de l'analyse northienne des

institutions, il écrit [Aoki 1998, p. 5]: « *si l'on souscrit à la vision de la règle du jeu, on est alors immédiatement confronté aux problèmes du « où » et « comment les règles naissent », ainsi qu'au problème du « comment les règles sont exécutées ». Les origines institutionnelles peuvent devoir être fondées en dehors du domaine de l'économie dans lequel ses règles sont appliquées : i.e. dans la politique hors du domaine économique ou, théoriquement, dans un meta jeu dans lequel les agents rationnels collectivement choisissent un ensemble de règles parmi beaucoup d'ensembles possibles »*. La règle du jeu apparaît comme étant en dehors du jeu lui-même ; pour en comprendre les modifications, il faut faire appel à d'autres jeux. Les mêmes questions (où et comment les règles naissent, comment sont-elles exécutées) se poseront pour le meta-jeu et l'on est alors confronté au problème d'une régression à l'infini. Le projet d'Aoki a donc été de parvenir à définir l'institution comme un équilibre « *provenant d'une solution **endogène** au jeu »* [Aoki 1998, p. 5].

Or ce projet échoue puisqu'en 2001 il écrit : « *on ne peut jamais avoir un monde libre d'institution à partir duquel commencer les analyses et totalement éliminer le recours à des structures de règle humainement construites données de façon exogène. Ainsi, personne ne peut échapper au problème de la régression à l'infini.* » [p. 15]. En effet, deux arguments logiques s'opposent à la possibilité de penser un monde libre d'institution. Le premier argument peut être énoncé de la façon suivante : pour penser un monde libre d'institution, il faudrait pouvoir trouver une règle qui crée simultanément et de façon endogène l'ensemble des institutions. Le deuxième argument, est lié au fait que, même si l'on suppose une rationalité forte des agents, il existe de multiples équilibres (*folk theorem*). Dès lors, la convergence vers un équilibre (ce qu'est une institution) ne peut se réaliser sans poser une « croyance partagée » (c'est-à-dire une autre institution).

Si ces deux arguments semblent condamner l'idée initiale qui était de faire de l'institution le résultat d'un jeu, il semble aussi, si l'on retient l'existence du *folk theorem*, que la possibilité d'expliquer la naissance des institutions exclusivement à partir de l'intérêt individuel des agents dès lors que l'on utilise la théorie des jeux comme mécanisme explicatif des interactions soit problématique.

### **1.3.2. L'institution ne peut être le résultat de la rationalité individuelle**

Ainsi, deux formes de jeu peuvent être déclinées à partir de la « boîte de Coase » : les sous-jeux en équilibre parfait et les jeux évolutionnaires. Pour Aoki, ces deux types de jeu ne sont pas contradictoires mais au contraire complémentaires [2001, p. 195]. Leurs validités

dépendent du degré de rationalité dont dispose les agents. Ce degré est fonction du contexte dans lequel les agents évoluent.

- Le sous-jeu en équilibre parfait est un jeu particulier dans lequel les agents ont une connaissance parfaite du monde (absence de myopie). Il se schématise à l'aide de la « boîte de Coase » de la façon suivante :

<b>Schéma 4 : La « boîte de Coase » dans un sous-jeu en équilibre parfait</b>		
	Paramètres de base du jeu	Variables endogènes au jeu
Dimensions internes du choix de l'agent	(A) connaissance complète des actions futures réalisables	(S) plan stratégique détaillé et complet des choix d'action future et contingente.
Dimensions externes du choix de l'agent	(CO) connaissance complète de la fonction de conséquence	(E) croyances communes en ce qui concerne les choix des autres dans et en dehors de la trajectoire passée du jeu

Aoki [2001, p. 191]

L'hypothèse posée est celle d'information et de capacité de calcul complets des agents. Les agents sont considérés comme étant « *hyper-rationnels* » [2001, p. 194] ; logiquement l'équilibre auquel parviennent les agents est un équilibre de Nash. Lorsque cet équilibre est atteint aucun joueur n'a intérêt à modifier son comportement « *les règles de choix des actions deviennent auto-renforçantes* » [2001, p. 189]. Cependant, le problème ici est l'existence de multiples équilibres (*folk theorem*). Dès lors, on ne peut pas faire dériver la convergence vers un des équilibres de la simple rationalité des agents. L'institution en tant que forme d'équilibre ne peut donc pas être déduite de la rationalité individuelle. Il n'y aura convergence vers un équilibre que si il existe une croyance commune sur la façon dont le jeu sera joué. Autrement dit, la convergence vers un équilibre nécessite de poser une norme qui permet de fixer les croyances communes.- Les jeux évolutionnaires sont, à la différence des sous-jeux en équilibre parfait, des jeux où l'on fait l'hypothèse d'une rationalité limitée des agents. Ils se déclinent de la façon suivante à l'aide de la « boîte de Coase » :

<b>Schéma 5 : La « boîte de Coase » dans un jeu évolutionnaire</b>		
	Paramètres de base du jeu	Variables endogènes au jeu
Dimensions internes du choix de l'agent	(A) ensembles fixés des actions	(S) imitation avec inertie plus mutation
Dimensions externes du choix de l'agent	(CO) connaissance de l'adaptation ( <i>fitness</i> ) des stratégies construite à partir de l'observation	(E) inférences à partir d'une mémoire limitée (anticipation statique).

Aoki [2001, p. 192]

Dans ce type de jeu, la question qui se pose est de savoir comment l'on converge vers un équilibre en sachant que les agents ne disposent que d'une rationalité limitée. Dans cette situation, la convergence vers un équilibre ne peut prendre que deux formes : l'évolution stochastique et l'appui sur des institutions de façon à réduire l'incertitude des agents.

Un premier type de réponses s'inscrit dans la lignée de Friedman [1953] pour lequel, la convergence se fait vers un équilibre théorique qui consiste à penser que les agents « irrationnels » seront éliminés (l'hypothèse du *as...if*). Aoki souligne le paradoxe de savoir pourquoi une convergence vers une attitude rationnelle relèverait d'une évolution stochastique [2001, p. 194].

L'autre point de vue, défendu par Aoki, est de considérer qu'il existe de nouveau, dans ce type de jeu, une multitude d'équilibres possibles. L'absence de capacité des agents à avoir une connaissance suffisante de la réalité les conduit à adopter des comportements de rationalité adaptative. Les institutions sont un des éléments qui réduisent l'incertitude. Dès lors, plus encore que dans une situation qui peut être analysée à l'aide d'un sous-jeu en équilibre parfait, l'équilibre ne pourra être expliqué uniquement à partir de la rationalité des agents.

Au total, nous pouvons mettre en évidence deux résultats d'Aoki. 1) L'existence des institutions ne peut être expliquée uniquement à partir de l'interaction d'individus rationnels dans le cadre de la théorie des jeux. 2) Dès lors, Aoki va conclure que l'on ne peut effectivement déduire l'existence des « croyances partagées » uniquement des « croyance individuelle » et qu'il faut admettre, paraphrasant l'expression de North que « *l'histoire compte* ». [Aoki 2001, p. 16].

Nous avons donc l'idée que les institutions comptent. S'il était possible de montrer qu'il suffit de connaître les institutions pour rendre compte de l'ensemble des comportements économiques, une approche holiste pourrait être retenue, laissant l'interprétation des règles par les agents au domaine de la psychologie. Pour pouvoir adopter un tel point de vue, il faudrait démontrer que les individus sont entièrement déterminés par leur environnement technologique et institutionnel. Cependant, une telle vision ne pourra être retenue. Pour le démontrer, nous allons maintenant étudier la manière dont le problème de l'articulation entre intentionnalité des agents et rôle des institutions peut être revisité non pas à partir de la question de l'origine des règles (la question « d'où viennent les règles ? ») mais à partir d'une réflexion sur la cohérence entre les conditions nécessaires à un discours scientifique (« Quelle est la nature de la représentation de l'économiste ? ») et la rationalité attribuée aux agents (« Quelle est la nature de la représentation prêtée par l'économiste aux agents ? »).

## **2. Une réévaluation du rapport individus/institutions pour pouvoir rendre compte de la réalité sociale.**

La question du rapport entre les individus, leurs comportements et les institutions sociales est un débat récurrent en sciences sociales ([Coleman 1990], [Manski 1995], [Piore 1995], [Young 1998], [Lupia, McCubbins & Popkin 2000], [Hodgson 2004], [North 2005]) et en philosophie ([Searle 1997], [Balzer & Tuomela 2002], [Descombes 2003]). Dans ce débat, on constate une oscillation entre les explications des comportements des agents économiques à partir des institutions qui les entourent et la recherche de l'explication des comportements à partir de la manière dont on peut rendre compte des mécanismes cognitifs (psychologie, biologie, biologie évolutionniste, etc.). L'une des façons de trancher ce débat serait effectivement de pouvoir rendre compte de l'origine des règles. Cependant, comme l'a montré Aoki, une telle solution n'est pas possible. Dès lors, l'articulation rôle des individus / rôle des institutions dans l'explication des phénomènes sociaux apparaît très difficile à cerner et oblige, à tout le moins, à un certain relativisme des propositions (2.1.). Or, et c'est ce que nous montrerons, il existe une autre manière d'aborder cette question. En effet, la question du rapport individu / institution renvoie à celle de la rationalité des agents. Or, le discours scientifique sur la réalité sociale présuppose une certaine forme de rationalité de l'économiste laquelle, comme nous allons le démontrer ne peut entrer en contradiction avec la rationalité prêtée par l'économiste aux agents économiques (2.2.). Grâce à cet argument, il nous sera possible de faire une évaluation critique de l'apport d'Aoki (2.3.).

### **2.1. La recherche de l'origine ne dit rien du choix du contenu d'une règle ou la fausse question de l'origine de la règle.**

La question de l'origine de la règle, est une question fréquemment soulevée en sciences sociales. Chercher à rendre compte de leurs créations relève d'une régression à l'infini, que cette régression soit historique et, dans ce cas, c'est la question de la première règle qui est posée ou que cette régression soit logique et, ici, c'est la question de la méta-règle initiale qui restera sans réponse. Or, l'absence de réponses à cette question, c'est-à-dire l'incapacité à trouver l'origine des règles implique immédiatement celle de l'intentionnalité des agents. En effet, si l'on ne parvient pas à expliquer l'origine des règles sans poser l'existence d'autres règles, alors, il convient de reconnaître que les actions des individus sont déterminées par l'existence de règles dont la naissance relève soit d'une évolution stochastique, soit d'une évolution historique. Nous serions donc face à des individus dont les comportements seront déterminés par les règles existantes. Mais immédiatement une telle

solution apparaît comme peu satisfaisante : face à un même ensemble de règles on peut constater que les agents peuvent avoir des réactions différentes [Reynaud 2002] et comme le souligne Aoki l'apparition de nouvelles règles s'explique en partie par la capacité des individus à les proposer. Ainsi, la rationalité prêtée aux agents par Aoki reste ambiguë. D'une part, il souligne les limites de la capacité d'un individu : « *un individu ne possède qu'une théorie (ou modèle) incomplète du monde* » [1994c, p. 282]. Dès lors, dans l'analyse qu'il présente des changements institutionnels ceux-ci s'expliquent essentiellement à partir de chocs externes – changement technologique, pression internationale, etc. – ou sont liés à des évolutions internes qui tendent à modifier l'environnement des agents [Aoki 2001, p. 240]. D'autre part, il avance l'idée que les changements institutionnels doivent être précédés par l'existence de « croyances » alternatives comme des propositions politiques, ou encore des actions symboliques<sup>2</sup>. On est donc confronté à la question suivante : si l'évolution est le fruit des desseins des individus, d'où viennent ses desseins ? Il nous semble, que cette question reste le point aveugle de la réflexion économique alors même que les desseins prêtés aux agents sont donnés comme étant la condition même de l'évolution économique.

Autrement dit, il faut poser la possibilité pour les agents individuels de non seulement « obéir » aux règles, mais aussi, une capacité d'analyse critique des institutions existantes, c'est-à-dire une capacité de réflexivité sur ces règles en posant que cette capacité n'est pas réductible à des règles préexistantes.

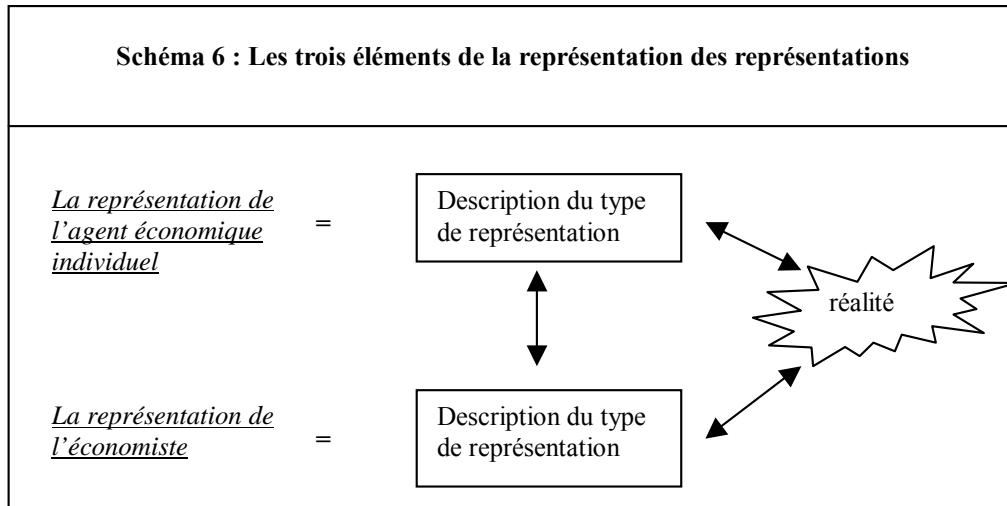
## **2.2. Comment réconcilier rationalité des agents et cohérence du discours scientifique ?**

Nous vous voudrions ici montrer que l'une des manières de rendre compte de l'intentionnalité des agents, est de leur prêter une capacité de regard critique sur leurs actions et que cette capacité nécessite que non seulement les agents aient une représentation (fut-elle imparfaite) de leur environnement mais aussi une capacité à avoir un regard critique sur cette représentation. Pour ce faire, nous partirons de la nature même du discours de l'économiste et nous nous interrogerons sur la manière dont on peut lier la représentation scientifique et la rationalité à l'œuvre dans la représentation des agents économiques. Ainsi, l'économiste se représente la réalité, l'agent économique se représente également cette réalité (schéma x). Il faut, bien évidemment qu'il y ait au moins une cohérence entre la représentation de l'économiste et la représentation des agents. De plus, l'économiste se représente aussi la

---

<sup>2</sup> Aoki cite l'exemple de la visite par Deng Xiao Ping d'une zone économique franche dans la province de Shengzheng en 1993 comme action symbolique visant à soutenir les réformes économiques chinoises [Aoki 2001, p. 241].

représentation des agents économiques. Dès lors, on est en droit d'attendre une cohérence entre ces trois éléments de la représentation. Cette schématisation nous permet de lier les questions épistémologiques et celles de la rationalité des agents.



Cependant, cette grille ne fournit pas immédiatement un principe d'analyse nouveau.

Le principe d'analyse que nous défendons est le suivant : tout discours à visée scientifique prétend à la validité de son contenu. Cette prétention est la condition de possibilité du discours qui se veut scientifique, condition qui le distingue d'autres types de discours, comme par exemple le discours romanesque. Il faut donc qu'il y ait congruence entre l'acte d'énonciation d'une proposition (la prétention à la validité du discours scientifique) et le contenu de cette proposition. Ainsi le contenu « tout est relatif » si il est défendu dans le cadre d'une démonstration scientifique, s'autodétruit du fait même de l'absence de congruence avec l'acte d'énonciation qui prétend à la validité de la proposition [Thomas-Fogiel 2000, p. 227]. Une telle proposition se définit en philosophie comme un argument transcendantal<sup>3</sup> [Thomas-Fogiel 2004] qui s'exprime sous la forme « il n'est pas possible de ne pas ». Dans le cas du discours scientifique il revient à dire « il n'est pas possible de ne pas poser la prétention à la validité d'une proposition scientifique ». Cette condition que nous voulons mettre en avant n'est donc pas immédiatement réductible à la cohérence purement formelle du discours. En effet, un discours peut être parfaitement logique

<sup>3</sup> L'utilisation que nous faisons de l'argument transcendantal est différente de celle de Lawson [1997], au sens où Lawson l'utilise dans un sens ontologique [Lawson 2003] et défend un réalisme critique [Archer, Bhaskar, Collier, Lawson & Norrie eds. 1998]. Dans notre cas, l'argument transcendantal est utilisé d'abord pour juger de la validité d'un discours scientifique. En ce sens, nous faisons une utilisation épistémologique de l'argument transcendantal.

(au sens où il ne présente pas de contradiction formelle du type «  $A = \text{non } A$  » ou, si l'on préfère la version ontologique du principe de non-contradiction : « une chose ne peut être elle-même et son contraire en même temps et sous le même rapport ») et, néanmoins, ne pas satisfaire au principe de cohérence ou congruence entre la prétention à la vérité et le contenu du discours tenu. Par exemple, lorsque Feyerabend pose que « *le seul principe qui n'entrave pas le progrès est : tout est bon* » [1975, p. 20], il sombre dans l'aporie suivante : si « tout est bon », alors cela signifie que la proposition « tout n'est pas bon » ne peut être rejetée. Cette aporie provient de la contradiction entre la prétention du discours (prétention à la vérité de la proposition) et son contenu (le relativisme affiché).

Nous pouvons également déduire de ce principe deux corollaires :

- Le premier corollaire est le suivant : la représentation de l'économiste doit être, eu égard à l'argument transcendantal, considérée comme libre et non déterminée. Sans cette condition, le discours scientifique deviendrait déterminé et ne serait donc plus susceptible de prétendre à une validité universelle puisqu'il serait le produit d'un contexte contingent et changeant.

- Le deuxième corollaire, qui découle du précédent, est la nécessité de penser la représentation de tout être humain comme libre, condition sans laquelle l'acte de représentation scientifique ne pourrait être *a priori* pensé comme libre sauf à supposer que le scientifique dispose d'une capacité représentationnelle différente de celle des autres individus.

Dès lors, nous pouvons déployer une grille d'analyse qui donne quatre critères de jugement d'une théorie : 1) La cohérence entre les différents éléments du schéma de la représentation, 2) la possibilité pour les auteurs d'une théorie de rendre compte de leur propre discours à l'aune de l'argument transcendantal, 3) le respect du principe de la liberté de représentation de l'économiste, 4) Le respect du principe de la liberté de représentation de l'agent économique.

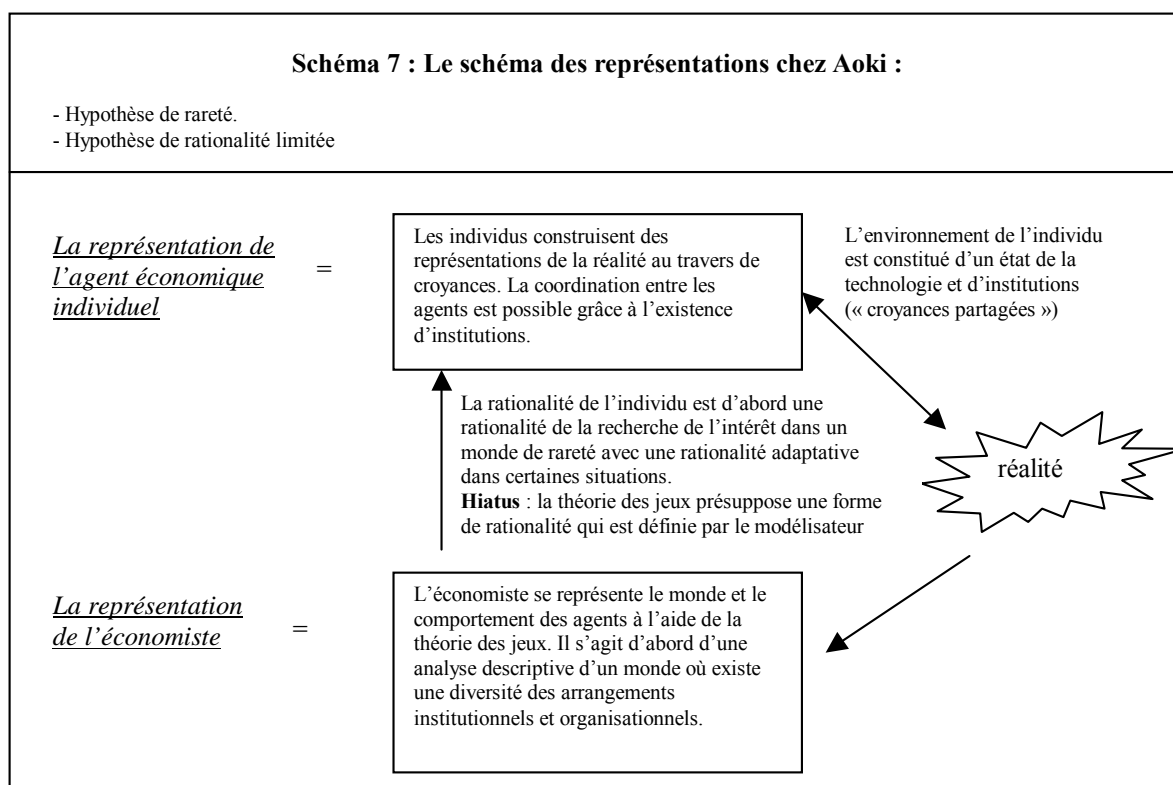
### **2.3. Quelles conséquences pour l'approche d'Aoki ?**

Aoki, va prêter aux agents économiques une rationalité limitée, mais variable selon les contextes. Il peut y avoir des situations dans lesquelles les agents sont susceptibles d'être considérés comme ayant une rationalité forte, et d'autres où leur rationalité, du fait de la complexité de la situation, s'apparente à une rationalité adaptative. De ce point de vue, il

échappe à la critique faite à la théorie standard étendue par Favereau, de ne concevoir que deux degrés d'intentionnalité : un degré infini, ou une intentionnalité nulle [1989, p. 283].

L'économiste, pour sa part, se fixe comme tâche de décrire la réalité à l'aide d'outils comme la théorie des jeux. Ces outils doivent permettre de rendre compte de la complexité de la réalité économique. Nous sommes dans une conception de la science essentiellement descriptive. Les équilibres décrits n'ont de sens que par rapport aux contextes institutionnels dans lesquels ils se déploient. L'outil utilisé a pour vocation de décrire toutes les formes d'organisations économiques et n'est pas limité à une description des économies de marché<sup>4</sup>.

On peut donc présenter le schéma des représentations suivant :



Une telle représentation est en concordance avec un certain nombre d'éléments nécessaires au respect de l'argument transcendantal. Les individus y sont considérés comme non déterminés, même si l'histoire compte, il y a une volonté d'échapper au déterminisme historique. Ainsi, l'origine de l'évolution à un moment donné provient d'abord de la

<sup>4</sup> Pour une analyse de la firme soviétique voir par exemple Aoki ([1995b] [1996]).

modification des croyances des agents : « *l'important est que l'évolution vers un nouvel équilibre est précédée d'un système symbolique de croyances prédictives ou normatives et ainsi qu'il commence à être accepté par tous les agents, à travers leurs expériences, dans le domaine concerné* » [Aoki 2001, p. 19]. De plus, le travail de l'économiste consiste bien à construire des outils qui permettent de décrire la réalité économique sans qu'il y ait une volonté normative ni de fondation ontologique des règles explicatives.

Cependant, un hiatus apparaît dans la représentation que se fait l'économiste de la représentation des agents qui est lié directement à l'approche en termes de théorie des jeux.

Si Aoki utilise avec beaucoup de souplesse et de subtilité la théorie des jeux, il passe néanmoins au travers de l'argument central des critiques contre la théorie des jeux à savoir qu'un équilibre ne peut être défini comme équilibre qu'à partir d'hypothèses sur la rationalité. Toute action repose sur cette hypothèse minimale. Dès lors, c'est l'économiste qui prête à l'agent une forme de représentation, alors même que l'objectif est de décrire. Il y aura donc une aporie entre la prétention à penser les agents comme libre de leur représentation et leur imposer une seule forme de croyance sur la rationalité des autres agents.

C'est bien cette hypothèse de la rationalité, définie comme la recherche de l'intérêt, cette rationalité exclusivement instrumentale, présumée mais jamais vraiment explicitée ni interrogée par Aoki, qui est le point aveugle de sa pensée.

Une telle insuffisance a deux conséquences.

1) Aoki passe à côté du problème de ce qui fait un équilibre à un moment donné. En effet, une objection peut être faite à la vision qu'il développe des institutions lorsqu'il les pense comme des équilibres acceptés par les agents parce qu'ils n'ont pas intérêt unilatéralement à ne pas respecter l'institution. Cette objection peut être formulée de la façon suivante : force est de constater que nombre d'institutions sont acceptées par des individus alors même que cette acceptation n'apparaît pas comme leur intérêt. C'est par exemple l'objection que fait Coriat [1991, p. 36-39] à l'analyse aokienne de la firme J, lorsqu'il rappelle que la construction des syndicats d'entreprise au Japon est née d'un rapport de force extrêmement violent, suite aux grandes grèves des années 50. Comme le souligne Searle lui-même : « *le trait remarquable des structures institutionnelles, c'est que les gens continuent de reconnaître et de coopérer dans bon nombre d'entre elles, même lorsqu'il n'est pas du tout évident qu'ils en tirent avantage* » [1995, p. 124]. Il faut ici bien rappeler qu'il peut y avoir deux aspects totalement différents dans une croyance partagée, d'une part, le fait de croire que cette croyance ne peut être modifiée même si elle ne correspond pas aux aspirations d'un ou de plusieurs agents et, d'autre part, le fait d'approuver cette institution. Si, pour qu'une

institution existe, il faut qu'elle réponde au premier critère, rien ne laisse supposer *a priori* que le second critère soit rempli pour que l'institution existe. Dès lors, une institution peut naître de rapports de force extrêmement violents et non d'une appropriation par les individus des valeurs sous-tendues par l'institution. Seulement pour comprendre comment un agent peut accepter une institution sans l'approuver, il faut réexaminer la rationalité prêtée aux agents. La nécessaire liberté de représentation de l'agent peut expliquer ce phénomène. En effet, un individu peut avoir plusieurs représentations d'un même phénomène. Il peut notamment avoir une vision négative d'une situation et en même temps se représenter la vision des autres agents sur cette même réalité et en conséquence en conclure, que même s'il avait individuellement intérêt à modifier les institutions existantes, la représentation dominante ne peut permettre cette modification<sup>5</sup>. La nécessaire liberté de représentation de l'agent permet donc de rendre compte à la fois de l'existence d'institutions contraignantes et de la possibilité pour les agents de transformer ses institutions.

2) Plus grave, si les agents n'ont qu'une rationalité instrumentale, la rationalité qui leur sera prêtée entre en contradiction avec celle à laquelle prétend l'homme de science. En effet, si l'on pose comme hypothèse que les agents ne disposent que d'une rationalité anticipable par les autres agents (condition de l'utilisation de la théorie des jeux<sup>6</sup>), alors il faut renoncer à la liberté de représentation des agents et dès lors, admettre une contradiction entre la représentation de l'économiste (qui doit nécessairement avoir une liberté de représentation) et la capacité de représentation prêtée aux agents.

### **Conclusion :**

Aoki a construit un outil descriptif, permettant des comparaisons internationales, extrêmement fécond. Ainsi, si l'on reprend l'exemple de la firme J, Aoki vise, dans un premier temps, à montrer la cohérence des règles internes de la firme qui reposent sur un équilibre entre les mécanismes d'incitation des salariés et les mécanismes de contrôle des dirigeants par les propriétaires de l'entreprise (Aoki [1988], [1990]). Il montrera ensuite comment ces mécanismes internes reposent sur des règles institutionnelles spécifiques qui façonnent les marchés auxquels la firme J fait appel (règles de fonctionnement du marché des capitaux, du marché du travail ou du marché des fournisseurs) [Aoki 1994, p. 22]. Plus

---

<sup>5</sup> On retrouve ici l'argument de Keynes [1936] sur le « concours de beauté ».

<sup>6</sup> Il ne s'agit pas ici de nier que la théorie des jeux ne puisse prendre en compte des comportements complexes ni qu'elle ne puisse être utile à la compréhension des situations de déséquilibre [Gibbons 2003, p. 755 et s.]. Il s'agit de prendre en compte le fait que les représentations multiples par les agents d'un même phénomène oblige à considérer qu'il y a une part irréductible d'imprévisibilité dans le comportement des agents.

globalement, les outils d'analyse d'Aoki peuvent être utilisés pour rendre compte de la cohérence de tout système institutionnel. Ainsi, à titre d'exemples, Aoki s'est intéressé à la cohérence de la firme de la *Silicon Valley* [Aoki 2001, chap. 14], ou encore aux problèmes de l'organisation institutionnelle des économies en transition [Aoki et Kim 1995]. Développer ces aspects nous aurait entraîné trop loin de notre propos. Tout traitement d'information est situé dans une architecture organisationnelle et institutionnelle complexe. Par exemple, la manière de traiter l'information dans une entreprise de la *Silicon Valley* sera différente de celle d'une entreprise au sein d'un *keiretsu* japonais [Aoki 2001, p. 117].

Cependant, l'hypothèse de rationalité exclusivement instrumentale posée par Aoki, en raison même de l'utilisation de la théorie des jeux, n'est jamais directement interrogée. La conséquence en est la difficulté et l'embarras à expliquer le rôle des agents individuels dans les changements économiques et institutionnels.

Enfin, l'alternative proposée dans ce papier, laquelle consiste à prendre en compte la multiplicité des représentations d'un même phénomène par un agent, oblige à ouvrir un programme de recherche visant à construire les outils analytiques permettant de prendre en compte cette multiplicité des représentations.

## **Bibliographie :**

- ALCHIAN Armen & DEMSETZ Harold [1972], Production, Information costs, and Economic Organization, *American Economic Review*, n° 62, pp. 777-795.
- AOKI Masahiko [1984a], *The Co-operative Game Theory of the Firm*, New York, Oxford University Press.
- AOKI Masahiko [1984b], *The Economic Analysis of the Japanese Firm*, North-Holland.
- AOKI Masahiko [1986], Horizontal vs. Vertical Information Structure of the firm, *American Economic Review*, 76(5), pp. 971-983.
- AOKI Masahiko [1988], *Information, incentives and bargaining in the Japanese economy*, Cambridge University Press, traduction française, 1991, Economica.
- AOKI Masahiko [1990], Toward an Economic Model of the Japanese Firm, *Journal of Economic Literature*, 28(1), traduction partielle dans *Problèmes économiques*, Mai 1991, n°2225, pp. 1-14.
- AOKI Masahiko [1994a], The Japanese Firm as a System of Attributes: A Survey and Research Agenda, in AOKI & DORE, *The Japanese Firm: Sources of Competitive Strength*, pp. 11-40.
- AOKI Masahiko [1994b], Monitoring Characteristics of the Main Bank System: An Analytical and Developmental View, in AOKI & HUGH, *The Japanese Main Bank System*, pp. 109-141.
- AOKI Masahiko [1994c], Sur certains aspects des conventions dans l'entreprise, in ORLEAN André, *Analyse des conventions*, PUF.
- AOKI Masahiko [1995a], Controlling Insider Control: Issues of Corporate Governance in Transition Economies, in AOKI & KIM, *Corporate Governance in Transitional Economies, Insider Control and the Role of Banks*, Washington D.C., World Bank, pp. 3-30.
- AOKI Masahiko [1995b], An Evolving Diversity of Organizational Mode and Its Implications for Transitional Economies, *Journal of the Japanese and International Economies*, 9, pp. 330-353.
- AOKI Masahiko [1996], Game Theoretic Framework for Comparative Institutional Analysis, *IIIième Rencontre « Economie des institutions »*, INRA-ESR, Dourdan, décembre.
- AOKI Masahiko [1998], Contracts, Organizations and Institutions, *II Annual Conference of the International Society for New Institutional Economics*, September, Paris.
- AOKI Masahiko [2000], *Information, Corporate Governance, and Institutional Diversity, Competitiveness in Japan, the USA, and the Transitional Economies*, Oxford University Press.
- AOKI Masahiko [2001], *Toward a Comparative Institutional Analysis*, Massachusetts Institute of Technology Press.
- AOKI & KIM [1995], *Corporate Governance in Transitional Economies, Insider Control and the Role of Banks*, Washington D.C., World Bank
- ARCHER Margaret, BHASKAR Roy, COLLIER Andrew, LAWSON Tony, NORRIE Alan eds., *Critical Realism: Essential Readings*, Routledge, London and New York.
- BALZER Wolfgang & TUOMELA Raimo [2002], Collective acceptance and collective attitudes: on the social construction of social reality, in MÄKI Uskali ed., *Fact and Fiction in Economics: Models, Realism and Social Construction*, Cambridge University Press, pp. 269-284.
- COLEMAN James S. [1990], *Foundations of Social Theory*, The Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, London, England.
- CORIAT Benjamin [1991], *Penser à l'envers*, Paris, Christian Bourgois.

DESCOMBES Vincent [2003], Individuation et individualisation, *Ecole thématique CNRS en philosophie économique*, La Baume les Aix, septembre.

FEYERABEND P. K. [1970], *Against Method*, Minnesota Studies for the Philosophy of Science, 4, traduction française par B. Jourdan et A ; Schlumberger, *Contre la méthode*, Paris, Le Seuil, 1979.

FRIEDMAN Milton [1953], *Essays in Positive Economics*, University of Chicago, traduction française par Guy Millière, *Essais d'économie positive*, Paris, Litec, 1995. La pagination des références citées renvoie à cette traduction.

GIBBONS Robert [2003], Team theory, garbage cans and real organizations: some history and prospects of economic research on decision-making in organizations, *Industrial and Corporate Change*, 12(4), pp. 753-787.

GROSSMAN Stanford J. & HART Oliver D. [1986], The Costs and Benefits of Ownership: A Theory of Vertical and Lateral Integration, *Journal of Political Economy*, vol. 94, n° 4, pp. 691-719.

HART O [1995], *Firms, Contracts, and Financial Structure*, Oxford, Clarendon Press.

HART O & MOORE J. [1990], Property rights and the nature of the firm. *Journal of Political Economy*, 98 (6), pp. 1119-1158.

HODGSON Geoffrey M. [2004], *The evolution of institutional economics: Agency, structure and Darwinism in American Institutionalism*, London, Routledge.

HOLMSTRÖM Bengt [1982], Moral hazard in teams, *Bell Journal of Economics*, 10, pp. 324-340.

KEYNES John Maynard [1936], *General theory of employment, interest and money*, London, Macmillan, traduction française par Jean de Largentaye, Payot.

LAWSON Tony [1997], *Economics and reality*, London, Routledge.

LAWSON Tony [2003], *Reorienting economics*, London, Routledge.

LUPIA Arthur, McCUBBINS Mathew D., POPKIN Samuel L., eds. [2000], *Elements of Reason: Cognition, Choice, and the Bounds of rationality*, Cambridge University Press.

MANSKI Charles F. [1995], *Identifications Problems in the Social Sciences*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, London, England.

NORTH Douglass C. (2005), *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton, Princeton University Press, Princeton and Oxford.

PIORE Michael J. [1995], *Beyond Individualism*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, London, England.

REYNAUD Bénédicte [2002], *Operating Rules in Organizations: Macroeconomic and Microeconomic Analyses*, Palgrave Macmillan.

SEARLE John R [1995], *The Construction of Social Reality*, Edition Free Press, New-York, traduction française Claudine TIERCELIN, Paris, Gallimard, 1998. Les citations renvoient à cette traduction.

SEARLE John R. [1997], *The Mystery of Consciousness*, Granta Books, Great Britain, traduit par Claudine Tiercelin 1999, *Le mystère de la conscience*, Paris, Editions Odile Jacob.

THOMAS-FOGIEL Isabelle [2000], Autoréférence et autoréflexion : le problème de la relation d'un x à lui-même chez Russell et chez Fichte, *Revue de métaphysique et de morale*, n° 2, pp. 215-236.

THOMAS-FOGIEL Isabelle [2004],

YOUNG Peyton H. [1998], *Individual Strategy and Social Structure: an Evolutionary Theory of Institutions*, Princeton University Press, Princeton and Oxford.